



AMICALE des HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézou-VMEH- VCVG

MAISON DES ASSOCIATIONS - HÔPITAL SAINT-JACQUES

85, Rue Saint-Jacques - 44093 - NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.84.61.25 - Fax : 02.40.84.61.28

Adresse Internet : amicale.hospitaliers@chu-nantes.fr

www.amicale-des-hospitaliers-nantais

DEMANDE D'ADHÉSION **ou de RÉ-ADHÉSION** *Case à cocher svp*
DES RETRAITÉS et ou actifs VMEH ET VCVG
A L'AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS POUR L'ANNÉE 2024

**Réduction de 25 % sur la cotisation pour tout parrainage
Limité à 75 % de réduction sur le montant de la cotisation**

Conditions du parrainage (La réduction de 25% ne s'applique qu'au parrain ou marraine)

- Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas renouvelé sa cotisation depuis au moins 2 ans.
- Pas de limitation du nombre de filleuls.
- Les demandes d'adhésions, parrain(s) et filleul(s), doivent parvenir groupées.

Je soussigné (e) :

Nom :	Prénom :	Nom jeune fille :
Date Naissance :	Tél fixe :	Tél Mobile :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Mail :		

IMPORTANT : merci de nous informer de tout changement de vos coordonnées en cours d'année – surtout adresse mail, car l'information vous est prioritairement diffusée par Internet (ou donner l'adresse mail d'un proche qui vous transmettra l'information)

Situation de Famille

- Célibataire Marié(e) Vie maritale PACS Veuf(ve) Divorcé(e)-Séparé(e)

Enfant(s) de moins de 14 ans (pour les nouvelles adhésions, joindre une **photocopie du livret de famille**)

NOM	Prénom	Date de Naissance

Précédent Etablissement Employeur OU Associations Sympathisantes :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes **VMEH (Visiteur des Malades en Etablissements Hospitaliers)**
 Centre Hospitalier G.Daumézou (ex C.H. Montbert) **VCVG (Vieilles Coques Vieux Gréments)**

ADHESION

1^{ère} date d'adhésion à l'Amicale (mois, année) :

demande à adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, pour l'année 2024

(pour résilier l'adhésion, il conviendra d'en informer le Président de l'Amicale par simple lettre).

règle ma cotisation annuelle, par chèque, bancaire ou postal, d'un montant de **15 €*** ou de **23 €** libellé à l'ordre de : « **AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS** » (moins la réduction de parrainage)

* Le tarif de 15 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite.

Quelles activités nouvelles souhaiteriez-vous que l'Amicale développe ? (Les propositions seront instruites en réunion du « Bureau exécutif ») :

Date : / / 202.

Signature

AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS

(Association - loi 1901)

C.H.U. de NANTES - C.H. Georges Daumézou - VMEH - VCVG

OBJET : Cotisation 2024 des Retraités - Amicale des Hospitaliers Nantais.

L'Assemblée générale de l'Amicale des Hospitaliers Nantais, lors de sa séance du 29 Avril 1999, a décidé que les hospitaliers retraités désireux de continuer de faire partie de l'Amicale auraient à régler une cotisation annuelle symbolique. Le montant, pour l'année 2024, est fixé à **15 €* ou 23 €.**

* Le tarif de 15 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite et dans le cadre de la réforme des retraites entrée en vigueur au 1^{er} septembre 2023. Cette mesure d'adhésion, ou de ré-adhésion, a été prise dans le but de permettre aux retraités amicalistes de bénéficier des mêmes avantages que les amicalistes en activité.

L'adhésion à l'Amicale, bien que facultative, témoigne de l'appartenance à la communauté hospitalière, symbole d'aide et d'amitié. Les cotisations sont en effet reversées sous forme de :

PRESTATIONS Δ Paiement sur le trimestre qui suit la réception de la demande

Mariage ou P.A.C.S.* (75€), Naissance* (70€), Chèque Noël enfants jusqu'à 14 ans (25€)** selon franchise : * : Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **31 MARS AU PLUS TARD** ** : Prestation versée dans l'année de l'évènement si l'adhésion est enregistrée au **30 JUIN AU PLUS TARD**

Retraite (110€) : Franchise = 5 années d'adhésion consécutives (4 années d'adhésion + année en cours)

Décès (150 €) : aide au conjoint lors d'un décès d'amicaliste (ou inversement) ou d'un enfant à charge au sens de la législation fiscale - Franchise = 6 mois d'adhésion

Prestation « pratique d'une activité extérieure à l' Amicale HN » SEULEMENT POUR L'AMICALISTE

(15 €) Sports, culture, artistique.

ACTIVITES / OFFRES COMMERCIALES

- 👉 **Atelier Photo** : cours jeudi de 20h à 22h à la Maison des Associations HSJ, expositions diverses
 - 👉 **Comité de Lecture** : participation au Prix des Lecteurs Nantais 2024 (Prix Inter C.E. Régional Cezam Pays de la Loire)
 - 👉 **Magazine «l'Hospitalier Nantais»** : Histoires de vies et histoires hospitalières
 - 👉 **Voyages – Soirées** : Exemples : Voyage en Italie du 5 au 12 octobre 2023, Noël en Alsace du 8 au 11 décembre 2023, les Roussipontains, La Nuit du Jazz novembre 2023.
 - 👉 **Spectacles de Noël** : Christmas Cabaret Show ou La Fabuleuse Odyssée, salle de la Carrière à St Herlain.(exemple 2023)
 - 👉 **Réductions** sur les spectacles, musées, salons, activités sportives, campings, séjour à la neige, voyages, commerces, etc.... pour les détenteurs de la **carte CEZAM** (l'Amicale adhérente à CEZAM Pays de la Loire subventionne une partie du prix de cette carte). **Le Guide Pass Time** (réductions pour restaurants et magasins)
 - 👉 **Billetterie cinéma** à tarifs réduits pour les détenteurs de la **carte CEZAM** mais pas nécessaire pour **UGC**
 - 👉 **Billetteries diverses** : cirques, spectacles, salons, Floralias, thalasso etc....
 - 👉 **Guide d'achat** offrant de multiples réductions chez des commerçants de natures diverses.
- Produits Régionaux à tarifs CE** : (mer, biscuiterie, chocolats, foie gras, miel, bijoux parfums, etc...)

Bien que tous les amicalistes ne soient pas concernés par toutes les prestations-activités, ils en ont bénéficié par le passé ou en bénéficieront à l'avenir. Aussi nous comptons sur vous pour nous rejoindre dans

UN ESPRIT DE SOLIDARITE ET PROFITER DES BONS PLANS.

Peuvent adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais tous les personnels médicaux et non médicaux, actifs ou retraités. Parlez-en autour de vous !

L'Amicale des Hospitaliers Nantais étant totalement **indépendante** du C.G.O.S., les prestations **se cumulent** à celles du C.G.O.S. susceptibles d'être versées

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner au Secrétariat
au **02.40.84.61.25** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Amicalement vôtre.